

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Forage pétrolier

## Description de l'établissement

---

Nom :	Forage pétrolier
Adresse(s) :	Lacq 121
Commune(s) :	LACQ (64300)
Activités :	Non renseignée
Description :	Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 03/04/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP37827920101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Commune(s) : MONT (64396)

Description<sup>1</sup> : Ancien site du puits de production de gaz sur la commune de Mont exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits LACQ-121 (LA121) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 12 décembre 2019.

Le puits LACQ-121 a été foré en 1959 (date de fin : 08 mai 1959) jusqu'à la profondeur de 4 773,5 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 403 350 m, Y = 6 268 152 m, Zsol = 112 m. Le puits LACQ-121 a été bouché définitivement le 21 février 1980. La profondeur de découpe de la tête de puits n'est pas connue.

La plate-forme du puits LA121 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400235.

L'ensemble de la parcelle n'est pas concerné par le SIS. L'emprise du site s'étend sur 2,66 ha. Les environs immédiats du site sont constitués de parcelles agricoles (champs) et forêts.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé le 12 mars 2018 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

Sur les sols superficiels :

- Concernant les métaux, les teneurs mesurées sont dans la gamme des concentrations définies pour les sols ordinaires.
- Concernant les hydrocarbures, des traces d'HCT (hydrocarbures totaux) sont détectées dans 5 des 12 échantillons, les concentrations restent inférieures à 30 mg/kg MS. Des traces de HCT sont parfois détectées.
- Les BTEX (Benzène – Toluène – Ethylbenzène – Xylènes) n'ont pas été

détectés.

- PCB (polychlorobiphényles) : aucun composé n'a été détecté

Sur les sédiments :

Les résultats des analyses effectuées ne mettent pas en évidence d'impact sur les sédiments.

Sur les céréales :

- Les hydrocarbures totaux et les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) ne sont pas détectés dans les 2 échantillons analysés ;
- Du cuivre et du zinc sont détectés dans les 2 échantillons avec des concentrations du même ordre et dans la gamme basse des concentrations « typiques » mesurées dans les végétaux ;
- Du toluène est détecté à l'état de trace (concentrations de l'ordre de grandeur de la limite de quantification du laboratoire) dans les 2 échantillons ;
- Les BTEX n'ayant pas été détectés dans les sols superficiels au droit du site, la présence de toluène dans les végétaux prélevés ne témoigne pas d'un transfert par bio-accumulation. Une contamination des échantillons lors du transport ou au laboratoire d'analyse peut être suspectée.
- Les analyses ne mettent pas en évidence des variations de concentrations entre l'échantillon témoin et l'échantillon prélevé au droit des anciens bourniers.

Sur la base de ces résultats et du schéma conceptuel mis à jour, la qualité des milieux est compatible avec l'usage agricole (culture de céréales) actuel du site et aucune mesure particulière de gestion n'est recommandée.

Sur la base de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers déposée en préfecture le 12 décembre 2019 et de la visite du site réalisée le 27 janvier 2023, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 3 avril 2023.

Lors de la visite de récolement, il n'y avait plus de trace visible en surface des activités minières. Les parcelles du site LA121 sont actuellement exploitées à des fins agricoles. Les terrains sur lesquels le site était implanté sont constitués de champs. Il n'y a plus de trace visible de l'activité minière sur le site correspondant à l'emplacement du puits LA121.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2023/06 du 04 mai 2023.

Les documents suivants sont disponibles dans l'onglet « Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) » :

- AP1 MINES
- AP2 MINES
- DADT
- Rapport AP1
- Rapport AP2
- Rapport de recevabilité
- Plan parcellaire

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

# Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 02/04/2025

Enjeux et environnement :

Commune(s) : MONT (64396)

Description<sup>3</sup> :

Ancien site du puits de production de gaz sur la commune de Mont exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits LACQ-121 (LA121) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 12 décembre 2019.

Le puits LACQ-121 a été foré en 1959 (date de fin : 08 mai 1959) jusqu'à la profondeur de 4 773,5 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 403 350 m, Y = 6 268 152 m, Zsol = 112 m. Le puits LACQ-121 a été bouché définitivement le 21 février 1980. La profondeur de découpe de la tête de puits n'est pas connue.

La plate-forme du puits LA121 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400235.

L'ensemble de la parcelle n'est pas concerné par le SIS. L'emprise du site s'étend sur 2,66 ha. Les environs immédiats du site sont constitués de parcelles agricoles (champs) et forêts.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé le 12 mars 2018 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

Sur les sols superficiels :

- Concernant les métaux, les teneurs mesurées sont dans la gamme des concentrations définies pour les sols ordinaires.
- Concernant les hydrocarbures, des traces d'HCT (hydrocarbures totaux) sont détectées dans 5 des 12 échantillons, les concentrations restent inférieures à 30 mg/kg MS. Des traces de HCT sont parfois détectées.
- Les BTEX (Benzène – Toluène – Ethylbenzène – Xylènes) n'ont pas été détectés.
- PCB (polychlorobiphényles) : aucun composé n'a été détecté

Sur les sédiments :

Les résultats des analyses effectuées ne mettent pas en évidence d'impact sur les sédiments.

Sur les céréales :

- Les hydrocarbures totaux et les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) ne sont pas détectés dans les 2 échantillons analysés ;
- Du cuivre et du zinc sont détectés dans les 2 échantillons avec des concentrations du même ordre et dans la gamme basse des concentrations « typiques » mesurées dans les végétaux ;
- Du toluène est détecté à l'état de trace (concentrations de l'ordre de grandeur de la limite de quantification du laboratoire) dans les 2 échantillons ;
- Les BTEX n'ayant pas été détectés dans les sols superficiels au droit du site, la présence de toluène dans les végétaux prélevés ne témoigne pas d'un transfert par bio-accumulation. Une contamination des échantillons lors du transport ou au laboratoire d'analyse peut être suspectée.
- Les analyses ne mettent pas en évidence des variations de concentrations entre l'échantillon témoin et l'échantillon prélevé au droit des anciens bourbiers.

Sur la base de ces résultats et du schéma conceptuel mis à jour, la qualité des milieux est compatible avec l'usage agricole (culture de céréales) actuel du site et aucune mesure particulière de gestion n'est recommandée.

Sur la base de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers déposée en préfecture le 12 décembre 2019 et de la visite du site réalisée le 27 janvier 2023, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 3 avril 2023.

Lors de la visite de récolement, il n'y avait plus de trace visible en surface des activités minières. Les parcelles du site LA121 sont actuellement exploitées à des fins agricoles. Les terrains sur lesquels le site était implanté sont constitués de champs. Il n'y a plus de trace visible de l'activité minière sur le site correspondant à l'emplacement du puits LA121.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2023/06 du 04 mai 2023.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : AP1\_MINES-2021-08\_2021.04.06\_LA121

AP2\_MINES-2023-06\_20230504\_LA121

DADT\_20160617\_LA121

Rapport\_AP1\_20210324\_LA121

Rapport\_AP2\_20230404\_LA121

Rapport\_Recevabilite\_20200218\_LA121

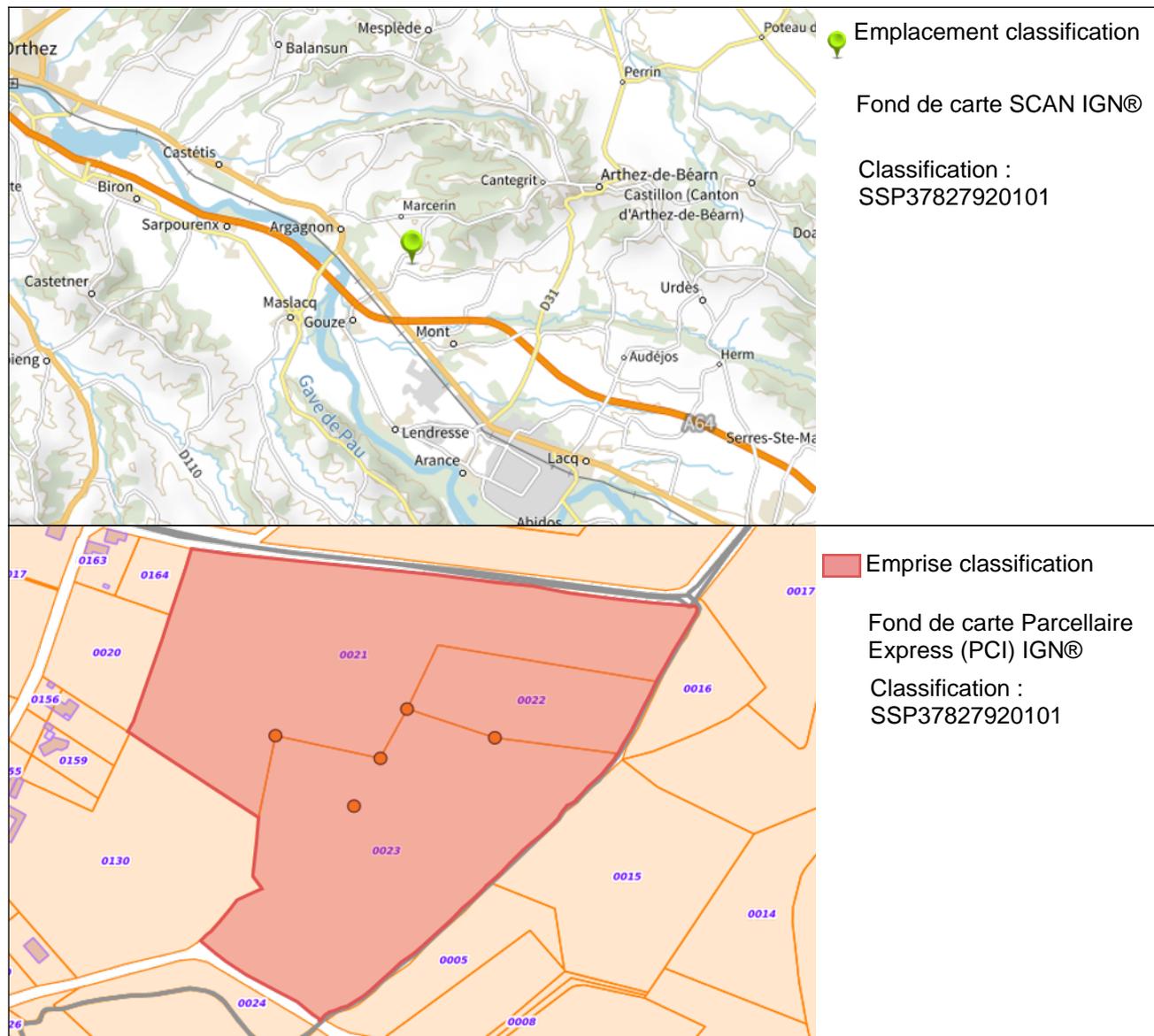
Plan\_Parcellaire\_LA121

## Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
MONT		CD	0021	00
MONT		CD	0022	00
MONT		CD	0023	00

## Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 403405.0058462605, Lat. : 6268056.722008149

Superficie estimée :

73835 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.